

Commission ad hoc PIC du CREFOP de Normandie

Compte-rendu de la réunion du 26 juin 2019

Participants :

M. BEAURUELLE Guillaume	Région Normandie
M. BREDEL David	Rectorat - Dafpic
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
Mme DOCAIGNE Patricia	CGT
M. DUFOUR Pascal	Capeb Normandie – U2PN
M. DUPUIS Gwenaël	U2P
Mme HARLAY Kathy	Agefiph
M. JOHANNIN Alain	Pôle emploi
M. KAROUI Nejib	CFTC
M. LAGRANGE Philippe	Direccte
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
M. LOUVEAU Brice	Carif-Oref de Normandie
M. LEQUIN Thierry	CFE-CGC
Mme MARION Alexandra	Direccte Normandie
Mme PIZY Claire	Carif-Oref de Normandie
Mme SAINTEMARIE Sylvie	ARML
M. RAILLARD Patrick	ARACT
M. SCELIN Philippe	CPME
M. WEIL Sébastien	DRAAF-SRFD

Ordre du jour de la réunion :

- Contractualisation : état des lieux
- 1^{er} semestre 2019 : chantiers réalisés
- Chantiers à venir et groupes de travail

Mme DAUTREY informe les participants que la commission accueille le directeur de l'Aract afin d'associer ce partenaire en région pour un appui aux travaux menés dans le cadre du Pacte régional. L'objectif de la réunion est principalement de faire un retour sur différents points qui ont avancé depuis la dernière commission du 19/03/19.

Un diaporama est projeté. Le reprendre pour le suivi des éléments de ce compte-rendu.

1 – Volet « Contractualisation » avec la DGEFP et le Haut-Commissariat

Rappel sur les documents de référence du pacte régional :

- **Diagnostic** réalisé par l'ensemble des partenaires de l'équipe projet
- Le **Cap de transformation** signé à l'AP du 17 décembre 2018 (document d'orientation)
- Les **Fiches actions**, votées à la CP du 13 mai (déclinaison opérationnelle du Cap de transformation)

La **convention financière** votée à la CP du 13 mai : montant additionnel de l'Etat de 45 millions d'euros, soit un total d'engagement annuel de 172 millions par la Région Normandie en 2019

Sa signature tardive a nécessité une remise à plat de l'échéancier de l'utilisation des 337 millions d'euros sur les 4 années. D'où cette nouvelle répartition convenue avec la DGEFP :

- 2019 : 45 M€
- 2020 : 100 M€
- 2021 : 100 M€
- 2022 : 92 M €

Pour les années au-delà de 2019, des renégociations sont à prévoir à travers une clause de revoyure annuelle instaurée par la DGEFP. Mme MARION précise que cette clause permet de réajuster la maquette financière et la répartition annuelle.

2 – Premier semestre 2019 : les réalisations et chantiers en cours - Cf. Diaporama

Les commandes et achats de formation (diapo 6)

M. BEAURUELLE présente les résultats concernant les achats de formation et l'augmentation des entrées en formation (+ 21 %).

Mme MARION rappelle que dans le suivi qui est mené, est regardé le nombre d'entrées et les caractéristiques des publics pour bien respecter la cible prioritaire que constituent les publics Pic (faible niveau de qualification).

Mme DAUTREY précise que les chiffres fournis seront à revoir pour intégrer ceux de la formation des détenus et ceux de l'accompagnement VAE qui rentrent dans le périmètre du PRIC.

Les chiffres présentés concernent la volumétrie totale des places achetées supplémentaires, comprenant les achats complémentaires « PRIC », actuellement, sur les trois dispositifs suivants : programme Qualif, programme « Socle », et volet orientation (Réussir, CAQ). De nouvelles vagues de bons de commande sont en cours ou programmées sur le 2nd semestre. Pas de complément toutefois sur CAQ et Réussir, le volume 2018 s'étant avéré supérieur à la réalité des entrées en formation.

Chantiers réalisés ou amorcés au 1^{er} semestre sur les 6 enjeux (diapo 8)

M. BEAURUELLE présente les travaux menés sur chacun des enjeux.

Identification des besoins en compétences

Mise en place d'indicateurs : M. LOUVEAU explique la démarche initiée avec la Direccte, Pôle emploi et l'animation territoriale autour des indicateurs permettant l'identification des besoins sur les territoires, le suivi des entrées en formation des publics ciblés et d'orienter l'évolution de l'offre de formation dans le cadre du PRIC, Diverses données socio-économiques sont mises à disposition sur le site de l'animation territoriale (<https://animation.cariforefnormandie.fr/>). Trois types de documents à disposition pour chacun des arrondissements :

- 1^{er} document : porte sur la démographie, la situation de l'emploi et du travail, les métiers... et fournit un portrait complet du territoire, actualisé en continu.
- 2^{ème} document, réalisé par Pôle emploi : constitue un zoom sur le public cible du PIC (Bac non obtenu et infra), par territoire.
- 3^{ème} document (en cours de finalisation) : concerne les entrées en formation au 1^{er} trimestre 2019, par financeurs et par dispositifs de formation, pour l'ensemble des demandeurs d'emploi avec aussi une déclinaison sur le public PIC. Un tableau est consacré aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi avec une catégorisation des publics (jeunes, seniors, QPV...). Un « top 10 » des principaux domaines dans lesquels les demandeurs d'emploi suivent une formation est également proposé.

Mme MARION indique que ces outils vont permettre de mesurer de manière précise la qualité de la réponse qui est apportée sur le territoire.

La question de l'existence d'une photographie pour 2018, permettant de comparer ainsi qu'une approche plus macro pour une analyse globale et financière, est posée. Madame MARION indique

que ce n'est pas l'approche choisie avec ces outils, car on est dans une logique de réajustage sur le territoire. L'approche par public est à ce titre très intéressante. La préoccupation d'un suivi financier et plus global à l'échelle normande est néanmoins intéressante. A réfléchir.

Une approche par niveaux de formation ou catégories professionnelles, notamment pour le public senior, serait intéressante. Les problématiques ne sont pas les mêmes.

Mme DAUTREY rappelle qu'il s'agit là d'un socle de données mais que sur chacune des actions il y aura des indicateurs spécifiques et plus fins. La question des seniors est en effet à regarder de plus près. Celle des jeunes également.

Accords de partenariat avec les branches (diapo 10)

Une réunion initiée par la Région le 6 mars avec les branches a permis de lancer une démarche de nouveaux accords de partenariat.

Deux accords sont signés à cette date : habillement et BTP. Les principaux axes : évolution de l'offre de formation, le partage de données, l'information métiers. D'autres axes peuvent être identifiés en fonction des besoins.

Quel calendrier pour les différentes branches ?

Mme DAUTREY indique que les rencontres s'organisent au fil de l'eau (agriculture, formation professionnelle, aide domicile, transport, hôtellerie-restauration, U2P...). La proposition a été faite à toutes les branches le 6 mars. La Région ne demande pas mieux que de travailler avec chacune d'entre elles.

L'interlocuteur Région sur ce champ est le service de l'animation territoriale (Frédérique Gallois).

Il n'y a pas de date limite pour contractualiser. Tout dépend des intérêts partagés, de l'urgence ou pas pour la branche. Pour la branche de la formation professionnelle, il y a un enjeu direct avec le PRIC (gestion des compétences, innovation...).

Evolution et amplification de l'offre qualifiante (diapo 11)

La Région a le projet de réunir en un seul cadre les trois dispositifs : Qualif individuel, Une formation un emploi, Qualif collectif.

Des aménagements sur le dispositif « Une formation, un emploi » sont en cours (entrée en vigueur début juillet). Avec le nouveau seuil fixé à 140 h de formation, M. JOHANNIN s'interroge sur la complémentarité avec les dispositifs Pôle emploi. Madame DAUTREY indique que ce n'est pas forcément la durée qui doit être l'élément discriminant pour mobiliser tel ou tel dispositif, ce peut être la question de la certification par exemple. Les projets de partenariats Région / Pôle emploi sur deux territoires concernant l'offre de service commune proposée aux entreprises en matière de formation préalable au recrutement permettra d'expérimenter les modes de mobilisation de ces dispositifs.

Autre nouveauté votée en CP de juin : ouvrir les dispositifs aux publics demandeurs d'emploi non-inscrits à Pôle emploi. (Indicateur à suivre aussi à l'avenir en terme d'entrée en formation). Cela est en phase avec la demande de l'Etat, dans le PIC.

Actions de formation innovantes (diapo 12)

La Région lance un appel à projet « Innovation et qualification » (juillet) : donner la possibilité aux organismes de formation faire des propositions avec des méthodes pédagogiques innovantes puis capitaliser les bonnes pratiques pour la suite.

Socle de compétence (diapo 13)

Des abondements supplémentaires sont prévus sur ces programmes.

Groupe de travail « Seniors » (diapo 14)

Ce groupe récemment constitué et co-piloté par la CFDT et la Région, a pour objectif de réfléchir aux problématiques de ces publics et aux réponses à apporter en terme d'actions à mettre en place sur les territoires, en regardant notamment ce qui se fait déjà en Normandie et ailleurs. Quelques territoires ayant des problématiques fortes dans ce domaine seront choisis pour mener des expérimentations. Une réflexion spécifique est menée actuellement par le CFDT et l'U2P pour le secteur de l'artisanat.

Chiffres et évolution des dispositifs d'orientation / préformation « CAQ et Réussir » (diapos 14 et 15)

La consultation concernant le dispositif de construction de parcours d'accès à la qualification est en cours. Quelques principes dans ce nouveau dispositif :

- Une offre de proximité (20 lots prévus)
- Une offre intégrée avec un référent pédagogique qui assure la continuité y compris dans le parcours qualifiant
- Un enjeu de découverte des métiers (immersion privilégiée), avec notamment le développement d'un réseau de plateaux techniques labellisés
- Logique de marché public
- Paiement de la prestation à l'organisme sur une logique de forfait

Démarrage des actions en janvier 2020.

Appel à projets d'initiative territoriale (diapo 18)

Objectif : trouver les moyens d'articuler les partenaires et réseaux sur les territoires pour mieux repérer et mobiliser les publics afin de les amener vers l'offre de formation, leur permettre de garder une dynamique malgré les périodes interstitielles. Favoriser également la médiation entre des stagiaires et les entreprises. La logique est là aussi l'expérimentation, l'innovation et la capitalisation des bonnes pratiques, à déployer ensuite.

Cet appel à projet est ouvert de manière permanente sur la durée du PRIC.

Il y a articulation et complémentarité avec les AP « Publics invisibles » et 100 % Inclusion de l'Etat (tranches d'âge, temporalité, objectifs / périmètre, pas de « ticket d'entrée » élevé en terme de coût du projet).

Sécurisation des parcours (diapo 19)

La Région a mis en place plusieurs mesures : revalorisation des barèmes de rémunération de la Région (652 euros a minima pour tous), forfait mobilité, pas d'obligation d'être inscrit à Pôle emploi. Un chiffre à noter : 45 % des publics sont sur des forfaits à +/- 400 euros aujourd'hui.

Cette incitation ainsi qu'une vraie simplification des procédures (pour la Région, pour le bénéficiaire), devraient constituer un levier efficace pour faciliter l'accès à la formation.

Mise en œuvre : dès septembre

Mme DAUTREY évoque une réflexion en cours à la Région, sur la manière de mettre en place une incitation particulière sur les formations préparant aux métiers en tension, ainsi que sur d'autres modes de rémunération (Cf. Ex. de la Bretagne regardé).

Sortir du cadre légal et du statut de stagiaire de la formation professionnelle ? Une réflexion à mener avec les organisations de salariés, sur demande de M. CHOULANT. Mme DAUTREY précise qu'il ne s'agit pas de cela mais l'idée serait de sortir de ce qui est contre-productif, de garder le socle tout en ouvrant sur d'autres possibles, en particulier là où il n'y a pas de rémunération aujourd'hui.

Il faut par ailleurs s'entendre sur ce qu'est un métier en tension, une réflexion régionale sur le sujet serait nécessaire, en tenant compte des réalités de territoires, avec les Catef.

Concernant la non obligation de l'inscription à Pôle emploi pour entrer en formation en étant rémunéré, Mme DAUTREY précise que l'absence d'attestation de Pôle emploi selon laquelle la personne n'a pas de droit (en vigueur actuellement) n'est pas bloquante. Les contrôles seront, en tout état de cause, faits à posteriori, avec un système d'indus si nécessaire (comme cela se pratique

déjà aujourd'hui). L'objectif est là encore de faciliter la constitution des dossiers et l'entrée en formation rapide.

La question de l'articulation avec la garantie jeunes se pose. Mme SAINTEMARIE apporte quelques informations sur cette aide spécifique instituée dans le cadre d'un accompagnement de parcours. A noter le document explicatif réalisé par la Direccte et expliquant les possibilités de cumul entre rémunération et dégressivité de l'allocation Garantie Jeunes.

La question de la non inscription à Pôle emploi, pose par ailleurs celle de la capacité qu'on se donne de faire un suivi des personnes et de mesurer qui est en recherche d'emploi ou pas.

Mme DAUTREY rappelle qu'à l'avenir, ce seront les systèmes d'information et leur croisements (Agora notamment, prêt en fin d'année) qui permettront de faire des suivis, non pas sur des logiques d'actions mais sur des logiques de parcours. (Sur Agora, l'historique des données stagiaires sera repris depuis 2017).

M. BEAURUELLE rappelle que par ailleurs, dans le cadre du PRIC, il est prévu des suivis de cohortes avec les travaux et enquêtes menés par le Carif-Oref et Pôle emploi. Une approche plus qualitative que l'approche Agora qui est centrée sur du quantitatif.

3 – Les chantiers à venir

Identification des besoins en compétences (diapo 21)

Le dispositif d'animation territoriale, à travers les CATEF, va se trouver mobilisé sur l'identification des besoins en compétences. Les travaux des branches seront aussi d'un grand apport, d'autant qu'elles sont de plus en plus dans une démarche d'analyse territoriale.

La question du Data emploi avec le partage de l'information des uns et des autres sera également déterminante sur l'analyse de l'évolution des compétences. A ce sujet, M. BEAURUELLE précise que le démarrage des travaux se fera en septembre avec un recrutement dédié pour travailler sur la brique « emploi-formation » du système.

Evolution du programme qualifiant et des formations préalables à l'emploi (diapo 22)

Les évolutions prévues pour les dispositifs de formation de la Région seront accompagnées d'un programme de professionnalisation mis en place par le Carif-Oref suite à une analyse des besoins liés à la mise en œuvre du PRIC.

L'appel d'offre sur l'innovation pédagogique sera centré sur des démarches de recherche et de développement d'approches et d'ingénieries pédagogiques.

Concernant les formations préalables à l'emploi, une expérimentation est en cours de lancement avec Pôle emploi sur trois territoires (Rouen, Cotentin, Sud Manche) à l'intention des entreprises : communication commune, offre de service lisible et mise en œuvre facilitée pour l'entreprise. La Région souhaiterait par ailleurs expérimenter de nouvelles modalités pédagogiques de type formation en situation de travail pour les salariés et entreprises impliqués dans le dispositif « Une formation, un emploi ».

Repérage des publics pour les amener à la formation (diapo 23)

- Constitution d'un réseau de proximité de 1^{er} niveau d'information : il s'agit d'informer les publics là où ils se trouvent : CCAS, travailleurs sociaux, secrétaires de mairies, MJC, associations sportives, réseau information jeunesse... (groupe de travail en cours de constitution). Le rôle de la Région sera d'appuyer ce réseau en terme d'outillage et de professionnalisation. Il est souhaitable que chaque territoire s'empare de cette démarche, c'est un sujet à travailler à cette échelle, les territoires ayant des réalités différentes. M. LEBARBEY émet un doute quant à la faisabilité du travail d'identification des travailleurs sociaux face à « l'éparpillement » du travail social sur un territoire. Aller vers les réseaux organisés permettrait que ces réseaux fassent le travail d'identification et de sensibilisation auprès des acteurs sur le terrain. Mme DAUTREY

indique que la structuration se fait au niveau régional, mais qu'au local cela doit se construire, à partir des acteurs eux-mêmes, la mise en réseau ne pouvant se décréter. Le relais par les travailleurs sociaux est certainement une question à traiter de manière particulière.

La question de la sollicitation des EPCI est soulevée. S'ils doivent se trouver mobilisés, il faut éviter les sollicitations multiples et en tuyaux d'orgue, qui sont fonction des différentes politiques qui sont menées sur les territoires (PRIC, politique de l'orientation, plan pauvreté...). Il serait bon de voir les choses de manière plus transversale et unifiée pour demander leur implication.

Dans le champ de l'illettrisme, la problématique est également de repérer et d'amener les personnes à la formation, des actions sont mises en place dans ce sens.

Validation des acquis de l'expérience (diapo 24)

Des expérimentations sont menées sur la VAE hybride (coordination : Pôle emploi et Région). Un cahier des charges est en cours d'écriture pour des actions à la fois d'accompagnement et de formation permettant de réactiver les compétences en vue du passage devant le jury de validation.

Offre de plateaux techniques (diapo 24)

Cette offre de service comprendra aussi la mise en place de moyens pour se déplacer sur les plateaux techniques qui sont situés en différents points du territoire, et parfois éloignés du bénéficiaire potentiel. Un moyen d'identification et de réservation sera par ailleurs étudié.

Formation des détenus – Formation des salariés en insertion (diapo 25)

Mme DAUTREY précise que, concernant l'aide à la formation des salariés en insertion, il s'agit plus particulièrement des personnes en PEC et non des personnes relevant du champ de l'insertion par l'activité économique dont l'accompagnement à la formation est déjà prévu au titre de l'Edec IAE. La Région étudiera s'il y a opportunité ou pas à ce qu'elle se positionne en complément de ce qui est prévu au titre de cet Edec.

La question des EBE (Entreprises à But d'Emploi) sera également étudiée par la Région. Plusieurs projets émergent en Normandie (une seule existe pour l'instant à Colombelles). La période de remobilisation des salariés concernés dans ces entreprises particulières peut s'avérer propice à utiliser le levier formation et nécessiter des moyens spécifiques. Mme MARION souligne que pour l'employeur, la solution formation peut parfois paraître compliquée. Un champ à travailler également (information, aide à l'ingénierie de formation). L'expérience normande sur l'utilisation de l'offre de services de la plateforme Afpa dans ce domaine est à regarder de près.

Professionalisation et accompagnement des acteurs (diapo 26)

Fin mai, au CTP du Carif-Oref, les axes de professionnalisation plus particulièrement liés au PRIC ont été validés et feront l'objet d'une mise en œuvre d'actions de formation à partir de l'automne.

L'accompagnement des projets des organismes de formation est à l'étude à la Région, à travers la mise en place éventuelle d'un chéquier conseil.

Outillage numérique sur les compétences acquises (diapo 27)

La Région réfléchit à la mise en place d'un livret de suivi numérique qui sera articulé avec le site Parcours Métiers et la mise en place d'un éco-système de badges numérique.

Réunions de démarrage en septembre.

Autres actualités : un rappel est fait au sujet des documents de référence du PRIC, mis à disposition sur l'espace collaboratif dédié (*) : Diagnostic, Cap de transformation, Fiches action, et un nouveau document de synthèse et de communication « **Le Pacte en bref** ». Une réunion avec l'ensemble des organismes de formation est prévue pour impliquer ces acteurs dans la démarche PRIC et réfléchir avec eux sous forme d'ateliers.

Prochaine date de commission ad hoc :

La réunion initialement fixée au 18 octobre est repoussée pour tenir compte du point d'étape annuel entre le haut-commissariat, la Direccte et la Région fixé au 21 octobre.

() Pour suivre la mise en œuvre du Pacte et contribuer, s'inscrire sur l'espace collaboratif dédié : <https://hub.cariforefnormandie.fr/s/espace-de-bienvenue/> - Ou contacter le Carif-Oref (02 31 95 52 00)*